

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

## EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 2 mars 1948

### *Le Conseil d'Etat*

vu la requête adressée au Conseil administratif de la Ville de Genève par Mme Laure VIOLLIER-KUSKLER en date du 30 juin 1947, demandant que le nom de son mari "feu Louis Viollier", architecte, soit donné à une rue de la Ville ;

vu l'accord intervenu entre Mme VIOLLIER, la Ville de Genève et le Département des travaux publics, afin d'adopter la dénomination de "VIOLLIER" plutôt que celle de "Louis Viollier" étant donné que d'autres personnages de cette famille ont joué un rôle intéressant dans l'histoire de Genève ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931 ;

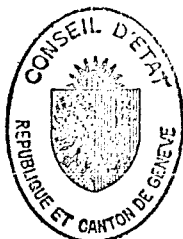
vu les préavis favorables du service des Archives d'Etat en date du 11 juillet 1947 et 23 septembre 1947 et celui de M. Biondel, archéologue cantonal, conservateur du Vieux-Genève, en date du 6 août 1947 ;

**A R R E T E :**

De donner le nom de "rue VIOLLIER" à la nouvelle artère en prolongement de la rue des Vollandes, en direction de la gare des Baux-Vives.

Communiqué à :

Travaux 6 ex.  
V.O. 1 ex.  
Archives 1, ex.  
Sautier 1 ex.



Certifié conforme  
Le Chancelier d'Etat :

*f. Combed*